

Veillez trouver ci-dessous les réponses aux questions posées:

#### LOT 02 - MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE

Pouvez-vous nous communiquer l'essence des bois souhaitée pour les menuiseries extérieures ?

A savoir que seul le conifère peut atteindre le Uw de 1.4 demandé au CCTP

Le bois exotique sera de l'ordre de Uw 1.5 et le chêne de l'ordre de Uw1.6

**Prévoir l'essence de bois adaptée pour atteindre le coefficient Uw de 1.4.**

Question pour le lot 02 – Menuiseries extérieures

1/L'essence chêne est demandée au CCTP. Pour cette essence un uw 1.6/1.7 est le maximum possible avec le type de vitrage prescrit. Le CCTP demande un uw de 1.4 devons nous changer d'essence pour atteindre les uw 1.4 demandé ? ou acceptez-vous un coef UW de 1.6 / 1.7 ?

**Prévoir l'essence de bois adaptée pour atteindre le coefficient Uw de 1.4.**

2/Des fenêtres type gueule de loup sont demandées au CCTP.

- Faut-il des paumelles turlupet traditionnelle et des crémones en applique fonte de couleur noir ?

**Oui, il faut prévoir des paumelles turlupet traditionnelles et des crémones en applique. Ils devront être de même couleur que la menuiserie ou approchant.**

- Sur ce profil de menuiserie il n'y a pas de test A.E.V. Conserve-t-on ce type de fermeture ?

**Oui**

**En complément, vous trouverez ci-dessous les préconisations de l'ABF:**

**- Les ventilations des menuiseries seront non perceptibles visuellement et non munies de grilles en plastique : des fentes seront ménagées dans le bâti, en sortant en façade mais à la verticale. Les réglettes en surépaisseur ne sont pas autorisées.**

**- Des intercalaires seront positionnés à l'intérieur du vitrage au niveau de chaque petit bois collé.**

**- La teinte blanche étant visuellement trop impactante et ne correspondant pas à une disposition d'origine, elle sera nuancée en s'approchant de la teinte des pierres de façades en l'assombrissant légèrement.**

**Conformément aux articles USS11-2-1-4 et L.461.1 du Code de l'Urbanisme, des échantillons de matériaux et de teintes ainsi que des propositions graphiques sur les détails seront soumis avant mise en œuvre afin de valider leur conformité avec le PSMV et le présent avis. Il pourra s'agir de plans d'exécution ou de prototypes fournis par l'entreprise sélectionnée avant réalisation des travaux.**